

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008

Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-94
Séance du vendredi 4 juillet 2008

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE



LES ACTIONS EN FAVEUR DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFD-BAFD

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

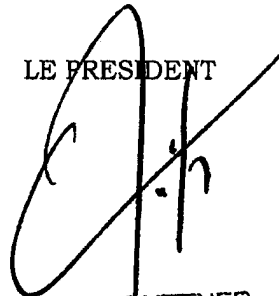
APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les subventions suivantes:

- **129 683,30 €** aux clubs figurant en annexe du rapport, au titre de la subvention Jeunes Licenciés Sportifs;
- **300,00 €** au Mulhouse Water Polo au titre de la création de ce club;
- **300,00 €** au Colmar Snook au titre de la création de ce club;
- **1 000,00 €** au Twirling Club de Hégenheim au titre du soutien à la participation à des compétitions internationales.

- précise que ces dépenses correspondant à un total de **131 283,30 €** seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.
- **5 200 €** à répartir entre les bénéficiaires de la liste jointe en annexe du rapport, au titre de l'aide départementale aux titulaires du BAFA-BAFD.
- Précise que cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions